

Commission médicale d'établissement centrale de l'AP-HP

Sous Commission du Temps et des Effectifs Médicaux (CTEM)

Groupe des internes et des résidents à diplôme étranger

Réunion du 25 mars 2013

Présents :

Bruno CARBONNE, Mickaël CHOSSART, Philippe HARDY, Olivier HELENON, Julien LENGLET, Marie GUERRIER, Jérôme HUBIN ,Chloé BERTOLUS, Philippe MASSIN et Jean-Yves ARTIGOU

Excusés :

Philippe ARNAUD, Thierry CHINET, Mickaël CHOSSART, Mathieu PICCOLI

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 25 février 2013

Le compte rendu est approuvé.

2. Application du repos de sécurité : lettre adressée par le Président de la CME aux chefs de service concernés

La lettre du Président Loïc Capron a été adressée à tous les chefs de service. Les membres présents l'ont bien reçue et tous se félicitent de cette initiative qui ne peut que contribuer à l'application stricte du repos de sécurité.

3. L'application du repos de sécurité : réception des coordonnateurs

- Gynécologie obstétrique :

Bruno CARBONNE représente le coordonnateur, François GOFFINET.

Cette spécialité comporte actuellement 43 internes par semestre.

Le fonctionnement des gardes est hétérogène et ceci entre dans l'explication des difficultés d'appliquer strictement le repos. En effet, il semble que 6 internes soient nécessaires pour répondre à cette exigence et les services sont plutôt répartis en deux groupes : ceux qui en comportent 8 et plus et pour ceux là, le repos ne doit pas poser de problème ; en revanche, d'autres comportent 4 internes ou moins et ce sont ces services qui sont en difficulté.

La première proposition est ainsi d'augmenter le nombre d'internes dans ces services sous-dotés. Il semble que l'ARS soit prête à augmenter le nombre d'internes d'une dizaine. La progressivité de l'augmentation du nombre des internes sera à même de garantir la qualité de la formation.

Les internes inscrits en gynécologie obstétrique pourraient participer au tour de gardes des services de leur spécialité quand ils sont dans un stage d'une autre spécialité : endocrinologie par exemple...

Cela soulève la question du paiement des gardes par l'Assistance Publique à des internes qui ne sont pas dans l'établissement et parfois hors Assistance Publique. Cette possibilité existe sous réserve d'établir une convention entre les deux établissements et d'obtenir l'avis favorable du chef de service dans lequel l'interne est affecté. Une fois cette convention rédigée, elle peut être utilisée sans qu'il ne soit nécessaire de la refaire pour chaque interne.

Enfin, il apparaît que les internes eux mêmes, en gynécologie obstétrique et d'une façon plus générale en chirurgie, ne souhaitent pas tous, tant s'en faut, appliquer le repos de sécurité dans un souci de parfaire leur formation. C'est au chef de service de l'imposer. Ainsi, pour la gynécologie obstétrique, l'augmentation du nombre des internes devrait répondre rapidement, probablement dès novembre 2013, à l'exigence d'application du repos de sécurité.

Ceci soulève le problème du financement des postes nouveaux qui devrait être possible car le TPER concernant les internes est plus souple que celui des personnels statutaires (Jérôme Hubin).

- Orthopédie :

Philippe MASSIN, coordonnateur de la spécialité

La garde se justifie par la nécessité d'un avis spécialisé à l'accueil des urgences, pas par l'activité opératoire d'orthopédie pendant la garde.

Il y a sans doute trop de sites d'accueil d'urgences et le regroupement des sites d'accueil permettrait une application stricte du repos de sécurité.

Il est par ailleurs prévu une augmentation de 24 à 30 internes vraisemblablement l'an prochain qui contribuera également à cette application.

Concernant le faible nombre d'internes accueillis dans des centres privés, il est rappelé qu'ils doivent prendre des gardes dans les services de l'Assistance Publique au cours de ces stages.

- Chirurgie maxillo-faciale :

Chloé BERTOLUS, adjointe du Professeur Goudot, coordonnateur, le représente.

Il existe une grande garde à la Pitié Salpêtrière à laquelle les internes des autres services de cette spécialité participent.

La possibilité de faire participer à cette garde des internes hors AP et tout particulièrement en poste à l'Institut Gustave Roussy permettrait une application stricte du repos de sécurité. La possibilité de signer une convention entre les deux établissements autorisera ce renfort.

4. Enquête démographique du Syndicat

Julien LENGLET présente cette enquête qui est maintenant finalisée

Les résultats sont attendus au 15 juin 2013.

Prochaine réunion du groupe :

Lundi 22 avril 2013 à 17 heures Salle Pierre Damelon

Le 26 mars 2013

Pr Jean-Yves Artigou
Président du groupe CME des internes